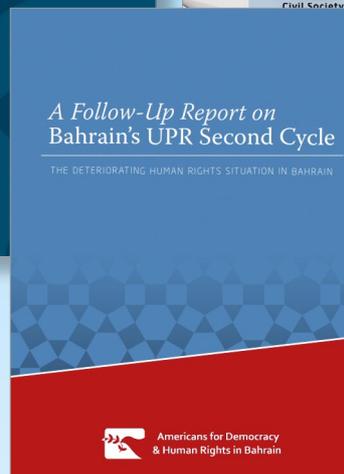
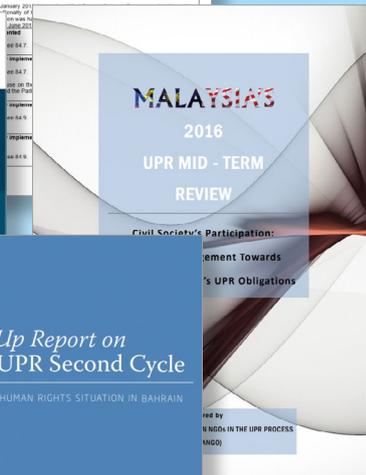
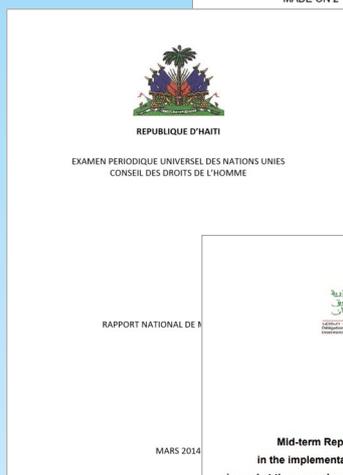


Rapports à mi-parcours de l'EPU

Optimiser une mise en œuvre durable

*Bonnes pratiques pour
les parties prenantes à l'EPU*

UPR RECOMMENDATIONS	STATUS OF IMPLEMENTATION
84.1. Right to the earliest possible date: the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance (IACED)	At implementation stage Mongolia signed the international Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance on 9 February 2006. The ratification process has not started.
84.2. Favorably consider the possibility of ratification of the Optional Protocol to the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (OPCAT), and to provide effective mechanisms for monitoring the actions of law enforcement/competent contacts.	At implementation stage Mongolia signed the Optional Protocol on 24 September of 2013. The ratification process has started.
84.3. Apply the Optional Protocol to the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment and to provide effective mechanisms for monitoring the actions of law enforcement/competent contacts.	At implementation stage In order to satisfy the Optional Protocol Mongolia is working on creation of national mechanisms including ongoing electronic applications in line with the Optional Protocol by making necessary amendments.
84.4. Apply the Optional Protocol to the Convention against Torture and the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance respectively, and make a reservation in accordance with Article 22 of the IACED, in line with the Convention to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (Azerbaijan).	At implementation stage Mongolia is considering the issue of making a declaration under the Article 22 of the Convention Against Torture.
84.5. Apply to the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance (IACED).	Implemented Mongolia signed the Optional Protocol on 23 December of 2009 and ratified it on 22 April of 2010. The issue of ratification was raised even in a separate. The Optional Protocol has been in force since 3 May 2010.
84.6. Apply to the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance (IACED).	At implementation stage Please see 84.1.
84.7. Apply to the Optional Protocol to the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance (OPCED).	Implemented On 2 January 2010 Mongolia signed the Optional Protocol to the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance (OPCED).



Rapports à mi-parcours de l'EPU

Optimiser une mise en œuvre durable

Bonnes pratiques pour les parties prenantes à l'EPU



Cette publication a été rédigée par Hans FRIDLUND et Aoife HEGARTY pour

UPR Info
Rue de Varembe 3
1202 Genève
Suisse

+41 22 321 77 70

info@upr-info.org

UPR Info est une organisation non gouvernementale à but non lucratif basée à Genève, en Suisse. *UPR Info* vise à sensibiliser au mécanisme de l'Examen périodique universel et à proposer des outils de renforcement des capacités de toutes les parties prenantes, telles que les États membres des Nations Unies, la société civile, les médias et le monde universitaire.



<http://www.upr-info.org>

<http://twitter.com/UPRInfo>

<http://www.facebook.com/UPRInfo>



UK Mission
Geneva

UPR Info tient à remercier le ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour le soutien apporté à cette publication.

Nous remercions tout spécialement Sue Hobbs de minimum graphics qui a conçu la mise en forme de ce document et **Onlineprinters** pour l'impression.

Table des matières

Avant-propos	5
1. Introduction	7
2. Suivi de l'EPU	8
3. Élaboration du rapport à mi-parcours	11
3.1. Rapports à mi-parcours de l'État	12
3.2. Rapports à mi-parcours présentés par des OSC et autres parties prenantes	14
4. Échéancier de l'étape à mi-parcours	17
5. Participation multipartite	18
5.1. Consultations intergouvernementales	18
5.2. Consultations entre le gouvernement et la société civile	19
5.3. Consultations entre organisations de la société civile	19
5.4. Implication des autres parties prenantes	20
6. Présentation du rapport	23
6.1. Structure	23
6.2. L'élaboration conjointe de rapports à mi-parcours par des OSC	26
6.3. Publication et diffusion du rapport	27
7. Actions à mener par les Nations Unies	29
8. Conclusion	31
Références	32

Avant-propos



UK Mission Geneva

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord attache une grande importance à l'Examen périodique universel (EPU) et à la plate-forme qu'il offre pour améliorer la situation des droits humains au niveau national. Afin d'optimiser le potentiel de l'EPU, il est essentiel de mettre l'accent sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de ce processus d'évaluation par les pairs. Dans cette optique, le Royaume-Uni a adopté une approche à double volet pour orienter ses actions de mise en œuvre en s'engageant à :

1) présenter à la communauté internationale un état des lieux de la mise en œuvre pouvant couvrir jusqu'à cinq recommandations, un an après son troisième examen dans le cadre de l'EPU ; et 2) préparer un rapport à mi-parcours qui sera présenté par l'État en 2019. Ces engagements visent à faire en sorte que la mise en œuvre de ces recommandations soit menée de manière soutenue et concertée tout au long du cycle de l'EPU, et ce pour assurer l'amélioration continue de la situation des droits humains au Royaume-Uni.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth est fier de parrainer cette publication, qui présente aux parties prenantes – États, organisations de la société civile (OSC) et institutions nationales des droits de l'homme (INDH) – des bonnes pratiques pour l'élaboration de rapports à mi-parcours. Ce document constitue une source d'informations extrêmement utile pour orienter les parties prenantes de l'EPU en la matière ; il présente notamment un système de « feux de signalisation » qui indique les différentes étapes de la mise en œuvre ; et il propose un moyen de faciliter la consultation de ces rapports en présentant les informations sous forme de tableau / matrice. Cette publication souligne également que le fait d'engager un processus de consultation multipartite, en amont de la publication d'un rapport à mi-parcours, permet de relancer l'élan en faveur de l'EPU au niveau national.

À ce jour, 68 États ont publié des rapports à mi-parcours présentant le bilan de la mise en œuvre des recommandations entre deux examens. Le Royaume-Uni se félicite de ces initiatives volontaires et espère que d'autres États suivront cette bonne pratique de transparence, de responsabilité et d'engagement. Il est essentiel que les INDH et les OSC saisissent également l'opportunité de préparer, publier et diffuser leurs propres rapports à mi-parcours afin de proposer un éclairage complémentaire sur l'évaluation des améliorations de la situation des droits humains et sur les défis persistants liés à la mise en œuvre de l'EPU. Les rapports à mi-parcours constituent la pierre angulaire du dialogue et des initiatives inclusives et durables qui sont indispensables pour faire en sorte que la situation des droits humains soit améliorée pour l'ensemble des membres de la société. Nous espérons que les orientations fournies dans cette publication inciteront toutes les parties prenantes à élaborer des rapports à mi-parcours. Le ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth a noué une relation de longue date avec *UPR Info*, et il a notamment soutenu son programme de pré-sessions ainsi que la publication « La Société civile à l'EPU. Guide complet d'engagement à l'Examen périodique universel ». Le ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth exprime sa gratitude à *UPR Info* pour son engagement continu à renforcer l'implication de toutes les parties prenantes dans le mécanisme de l'EPU.

S.E. Mr. Julian Braithwaite

Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

1. Introduction

En 2006, la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Conseil des droits de l'homme (CDH), ainsi que l'Examen périodique universel (EPU) en tant que mécanisme subsidiaire chargé d'examiner le bilan en matière de droits humains de chaque État membre¹. La résolution a appelé le CDH à procéder à l'évaluation de son travail cinq ans après sa création. Ce processus d'évaluation a conclu à la nécessité de mettre l'accent sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et a appelé les États et autres parties prenantes, y compris la société civile, à soumettre au CDH des rapports à mi-parcours présentant l'état de la mise en œuvre des recommandations entre deux examens². En reconnaissant la nécessité de renforcer les mesures de suivi, le CDH a institutionnalisé la soumission de rapports à mi-parcours en tant que composante essentielle du processus de l'EPU, même si elle est effectuée sur une base volontaire. En février 2018, 68 États s'étaient livrés à cet exercice³. Dans le même temps, de nombreux groupes de la société civile ont contribué à ce processus en présentant des rapports à mi-parcours qui offrent un éclairage permettant de compléter l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations effectuée par l'État.

Ces rapports à mi-parcours sont d'autant plus nécessaires qu'il n'existe aucun processus officiel des Nations Unies chargé d'évaluer la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. De ce fait, les rapports à mi-parcours constituent une source importante d'informations sur les avancées – ou l'absence d'avancées – réalisées pour mettre en œuvre les recommandations au cours des cinq années qui séparent deux examens. Cette étape d'évaluation à mi-parcours permet également de relancer la dynamique en faveur de l'EPU au niveau national. En effet, le recueil des informations nécessaires pour l'établissement de ces rapports est l'occasion de réunir toutes les parties prenantes (gouvernement, société civile, institutions nationales des droits de l'homme, parlementaires et médias) à des fins de consultations et d'examen de la situation des droits humains sur le terrain. Il est impératif de mener ce type de discussions multipartites car celles-ci ouvrent la voie à une mise en œuvre durable, inclusive et transparente des recommandations⁴.

L'objectif de la présente publication est de proposer aux États, aux INDH et aux acteurs de la société civile de bonnes pratiques pour la soumission de rapports à mi-parcours. Ce document s'appuie sur les normes recensées par *UPR Info* dans le cadre de son engagement de longue date pour optimiser l'implication des parties prenantes dans le mécanisme de l'EPU. Nous espérons que ces orientations permettront d'accroître la qualité et le nombre de rapports à mi-parcours élaborés par les États, les organisations de la société civile (OSC) et d'autres parties prenantes de l'EPU.

2. Suivi de l'EPU

Le cycle quinquennal de l'EPU qui sépare deux examens représente une période de temps importante pendant laquelle la situation des droits humains sur le terrain est susceptible de connaître des changements considérables. Cependant, le dynamisme et l'élan suscités par l'EPU pendant et immédiatement après la phase d'examen risquent de s'amoinrir durant ces cinq ans, ce qui peut entraîner une stagnation des avancées réalisées. Il est donc essentiel que les parties prenantes présentent, entre deux cycles d'examen, des informations sur le suivi de l'EPU afin de veiller à ce que le processus soit mené de manière responsable, pertinente et efficace.

La soumission d'un rapport consolidé à mi-parcours constitue le moyen le plus exhaustif de présenter des informations relatives à l'état de mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Compte tenu du caractère volontaire de la présentation des rapports à mi-parcours, leur structure, leur contenu ainsi que les délais pour leur soumission ne font pas, ou peu, l'objet d'exigences formelles. Cette large marge de manœuvre laissée aux parties prenantes pour la présentation de ces rapports vise à encourager le recours accru à cette précieuse source d'informations.

Outre les rapports à mi-parcours, il existe d'autres modalités pour apporter un éclairage, devant la communauté internationale, sur le suivi de l'EPU⁵, notamment:

1. Déclarations orales



Le point 6 de l'ordre du jour du CDH est exclusivement consacré à un débat général sur l'EPU au cours duquel les États ainsi que les organisations internationales et régionales accréditées, les INDH de statut A, et les OSC peuvent prendre la parole pour présenter brièvement des informations actualisées sur l'état de mise en œuvre de l'EPU dans quelque pays que ce soit.

Avantages :

- ✓ Cette possibilité offre une **plate-forme multilatérale permettant de partager directement des informations** avec les personnes présentes à la session du CDH, y compris les États membres des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les OSC et les médias.
- ✓ Toutes les sessions, y compris le point 6 de l'ordre du jour, sont retransmises sur le site Internet des Nations Unies ; par conséquent, les **déclarations orales sont diffusées et archivées**⁶.

Inconvénients :

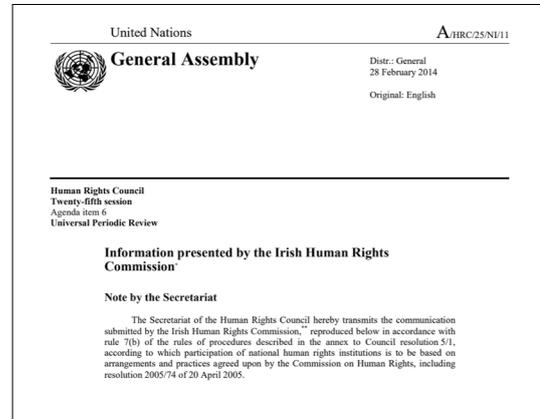
- ✗ Étant donné que **le temps de parole est strictement limité** – deux minutes par intervenant – il est difficile de présenter de manière détaillée l'état de mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

2. Déclaration écrite

Comme pour les autres points de l'ordre du jour du CDH, les parties prenantes accréditées et les INDH de statut A peuvent soumettre des déclarations écrites sous le point 6 afin de présenter des informations relatives au suivi de l'EPU.

Avantage :

- ✓ Cette déclaration **fait partie de la documentation du CDH** et est publiée sur le site Internet du HCDH⁷.



Inconvénients :

- ✗ Les déclarations écrites qui ne sont pas mises en avant de manière proactive **risquent de ne pas recevoir beaucoup d'attention**, compte tenu de l'importante quantité de documents présentés lors de chaque session du CDH.



CONSEIL : Utilisez le débat général du point 6 comme plateforme pour informer de la rédaction d'un rapport à mi-parcours présenté par l'État, ou d'une déclaration écrite.

Mise en œuvre de recommandations prioritaires

UPR Info encourage les États à utiliser le point 6 comme plate-forme pour rendre compte oralement, un an après leur examen, de l'état de mise en œuvre de **cinq recommandations** qu'ils ont identifiées comme prioritaires. Les États devraient souligner les actions en cours qui visent concrètement à mettre en œuvre ces cinq recommandations prioritaires⁸.

Bonnes pratiques : le Royaume Uni

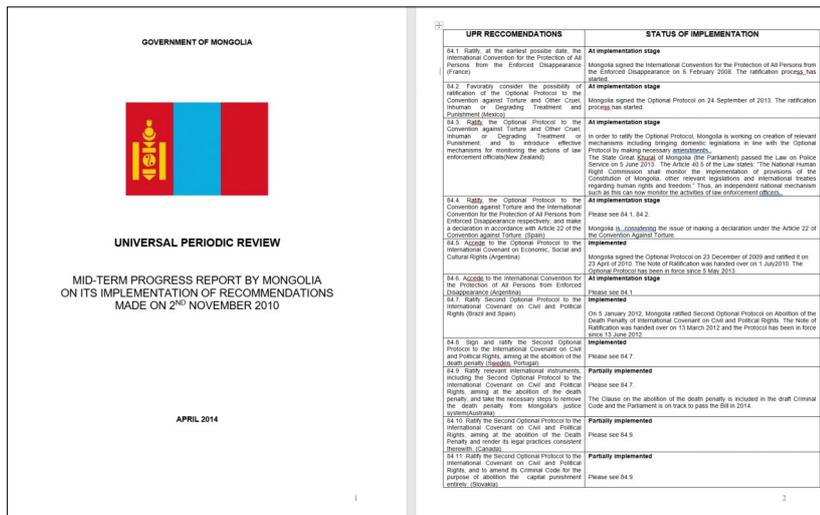


« Le Royaume-Uni **s'est engagé à assurer le suivi des recommandations [du troisième cycle] en présentant un rapport à mi-parcours en 2019** ... Nous avons également pris **l'engagement de présenter d'ici à mai 2018 un état des lieux de la mise en œuvre pouvant couvrir jusqu'à cinq recommandations** ...

Les États ne doivent pas se contenter de considérer l'EPU comme un dialogue de trois heures et demie qui se déroule tous les quatre ans. Chaque cycle s'appuie sur le précédent. **Les rapports à mi-parcours et autres informations actualisées constituent un moyen important de démontrer un engagement continu entre chaque cycle.** »

S.E Mr Julian Braithwaite, adoption du rapport sur le Royaume Uni, troisième cycle de l'EPU, septembre 2017⁹

3. Élaboration du rapport à mi-parcours



Origine des rapports à mi-parcours présentés par les États

L'idée de présenter des rapports à mi-parcours a émergé en amont de l'examen du Conseil des droits de l'homme en 2011, cinq ans après la création de cet organe. En effet, de nombreux États et OSC avaient demandé que le suivi des recommandations fasse l'objet d'une attention accrue. Amnesty International a proposé que du temps soit alloué au point 6 pour discuter de la mise en œuvre à mi-parcours¹⁰. De même, plusieurs États, notamment la Colombie, le Maroc et la Thaïlande, ont manifesté leur intérêt à utiliser le point 6 pour présenter, sur une base volontaire, des informations sur l'état de mise en œuvre des recommandations¹¹. La Norvège a proposé que l'évaluation à mi-parcours ait un caractère systématique, y compris en matière d'assistance technique, et cette position a été soutenue par le Royaume-Uni¹². D'autres États, tels que la France et le Japon, ont fait valoir que les rapports à mi-parcours devraient être soumis environ deux ans après l'adoption du rapport final de l'examen¹³. Cependant, cette initiative n'a pas recueilli l'adhésion de l'ensemble des délégations. L'Azerbaïdjan et le Bangladesh se sont opposés à la formalisation des rapports à mi-parcours, et cette position a été reprise par plusieurs autres États (notamment la Chine, l'Iran, l'Arabie saoudite et Singapour) qui ont insisté sur le fait que la présentation d'informations actualisées à mi-parcours devait revêtir un caractère purement facultatif¹⁴.

Les autres propositions pour renforcer le suivi de l'EPU incluaient celle des États-Unis d'Amérique visant à confier au HCDH le soin de procéder à une évaluation du mécanisme afin qu'il identifie, dans un rapport spécifique, la manière dont les États répondent aux recommandations, et qu'il souligne les obstacles à la mise en œuvre¹⁵. Les Maldives, quant à elles, ont proposé que le HCDH prépare un tableau concis présentant les recommandations sous une forme simplifiée et par catégories, afin que les États puissent simplement actualiser le tableau en fonction des avancées réalisées dans les domaines concernés¹⁶.

Le consensus qui a émergé à l'issue de ces négociations était que la présentation de rapports à mi-parcours était réellement souhaitable mais que cette initiative devait conserver un caractère facultatif¹⁷. Cette position est reflétée dans la Résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme de 2011 sur le réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme :

« Les États sont encouragés à fournir au Conseil, s'ils le souhaitent, un état à mi-parcours de la suite donnée aux recommandations acceptées¹⁸ ».

Reconnaissance de l'importance des rapports à mi-parcours présentés par la société civile

Il convient de noter qu'à l'origine, seuls les rapports à mi-parcours présentés par les États faisaient l'objet d'une publication officielle sur le site Internet du HCDH. Les rapports à mi-parcours soumis par la société civile n'étaient pas inclus dans les pages Internet relatives à l'EPU. Prenant acte de l'importance des informations présentées par les OSC, *UPR Info* a comblé cette lacune en publiant sur son propre site Internet les rapports à mi-parcours de la société civile qu'elle a reçus afin d'en accroître la visibilité. Il convient de saluer le fait qu'avec le lancement du **troisième cycle de l'EPU**, le HCDH a commencé à publier sur son site les rapports à mi-parcours de la société civile¹⁹.



3.1 Rapports à mi-parcours de l'État

Le recours par les États à la présentation de rapports à mi-parcours a considérablement varié en fonction du cycle de l'EPU et du groupe régional des Nations Unies auquel ils appartiennent. Au niveau mondial, les statistiques les plus récentes indiquent que 68 États ont, à ce jour, soumis des rapports à mi-parcours²⁰. Sur ces 68 États, 55 ont soumis des rapports à mi-parcours durant le premier cycle²¹ ; 28 États en ont soumis durant le deuxième cycle²² ; et 15 États ont en soumis aussi bien lors du premier que du deuxième cycle²³. Le nombre relativement faible d'États ayant présenté un rapport à mi-parcours durant le deuxième cycle s'explique notamment par le fait que quatre sessions de l'EPU n'ont pas encore atteint leur étape de mi-parcours²⁴ ; il est donc encore possible que des rapports à mi-parcours concernant certains de ces 53 États soient soumis²⁵.

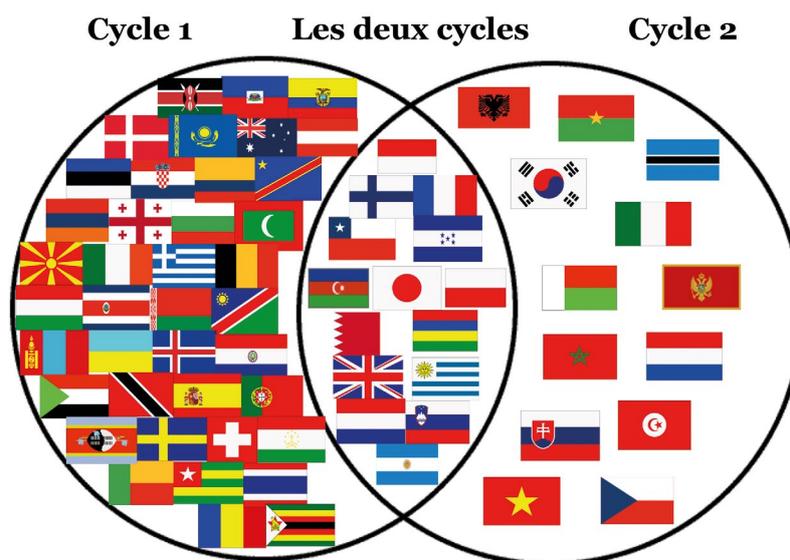
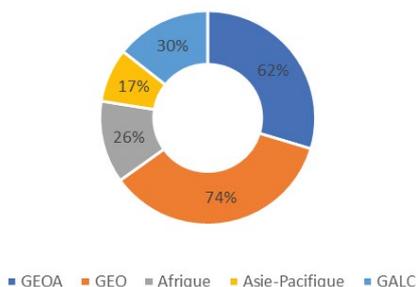


Schéma : Vue d'ensemble des rapports à mi-parcours présentés par des États durant les premier et deuxième cycles.

Le nombre d'États ayant présenté des rapports à mi-parcours varie en fonction des groupes régionaux. En ce qui concerne les 68 États qui ont soumis au moins un rapport à mi-parcours, le Groupe des États d'Europe orientale (GEO) vient en tête avec 17 États (soit 74% de tous les États membres de ce groupe régional).

Rapports à mi-parcours des Etats par groupe régional de l'ONU (1^{er} et 2^{ème} cycles)

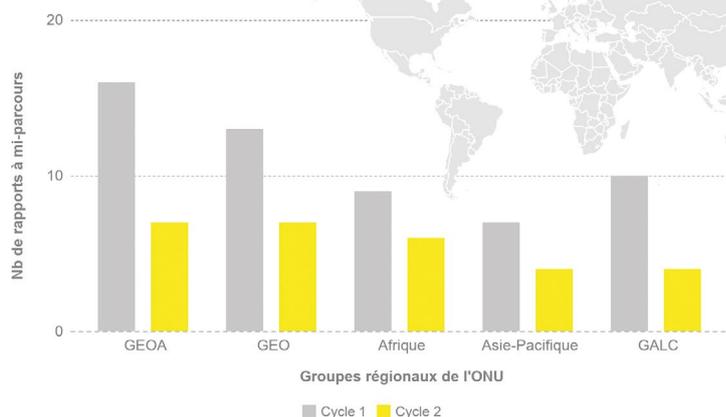


18 États (62%) du Groupe des États d'Europe occidentale et autres (GEOA) ont présenté des rapports à mi-parcours ; puis viennent les 10 États (30%) du Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes (GALC) ; 14 États (26%) du Groupe africain ; et neuf États (17%) du Groupe Asie-Pacifique.

Dans la mesure où le troisième cycle de l'EPU porte précisément sur la mise en œuvre, il faut espérer que les États de tous les groupes régionaux

Les rapports à mi-parcours dans l'EPU

Rapports à mi-parcours des Etats



s'engageront davantage à présenter des rapports à mi-parcours (les premiers rapports à mi-parcours pour le troisième cycle sont attendus vers novembre 2019)²⁶. Les États qui souhaitent préparer des rapports à mi-parcours peuvent s'inspirer des bonnes pratiques de leurs pairs, dont un certain nombre sont mises en évidence ci-après.



CONSEIL : Accroître le nombre de rapports à mi-parcours présentés par les États

■ **Les États examinateurs** peuvent expressément encourager la présentation de rapports à mi-parcours dans leurs recommandations adressées aux États examinés :

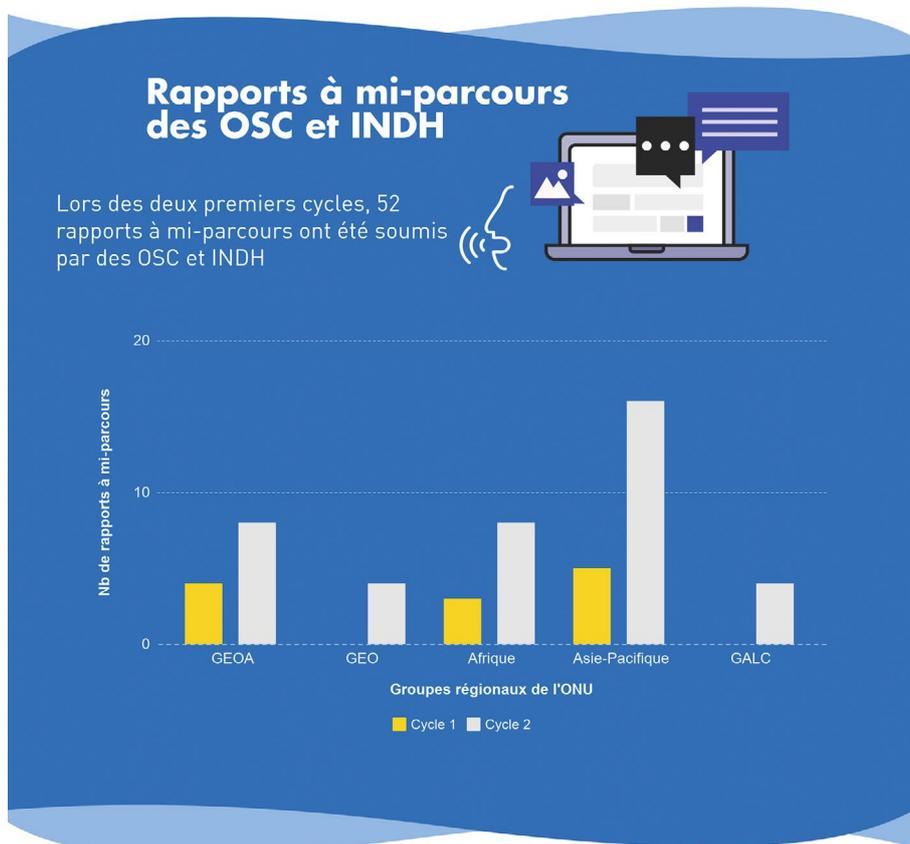
Par exemple : « Incorporer les résultats du présent EPU dans ses plans d'action pour la promotion et la protection de tous les droits de l'homme en tenant compte des propositions de la société civile et **présenter au Conseil des droits de l'homme un rapport d'évaluation à mi-parcours sur l'application des recommandations formulées à la présente session** » (Hongrie au Bénin, deuxième cycle de l'EPU).

■ Les **États examinés** qui souhaitent rédiger un rapport à mi-parcours peuvent solliciter les États qui en ont déjà soumis afin d'obtenir des orientations techniques / bénéficier d'un partage de bonnes pratiques. Les États examinés peuvent également contacter les organes compétents des Nations Unies, y compris le Coordonnateur résident des Nations Unies et l'Équipe pays des Nations Unies, le HCDH et le PNUD, afin d'obtenir une assistance technique et un renforcement des capacités.

Par exemple, dans son rapport à mi-parcours portant sur les recommandations issues du deuxième cycle, le **Monténégro** remercie le PNUD, l'UNICEF, le HCR, l'OMS et l'OIM pour leur soutien dans la préparation de ce document.

3.2 Rapports à mi-parcours présentés par des OSC et autres parties prenantes

Les OSC et les INDH des droits de l'homme (ainsi que d'autres acteurs non étatiques) ont utilisé cette étape à mi-parcours pour rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre et ont formulé des recommandations sur la manière d'accélérer celle-ci. Les données recueillies sur le site Internet d'*UPR Info* indiquent que 52 rapports à mi-parcours élaborés par des OSC / INDH ont été soumis au cours des premiers cycles²⁷. Si le nombre de rapports varie en fonction des groupes régionaux, de manière générale seulement 12 rapports de ce type ont été soumis au cours du premier cycle, un nombre qui a plus que triplé durant le deuxième cycle pour atteindre 40 rapports. Les OSC / INDH du Groupe Asie-Pacifique ont été celles qui ont présenté le plus grand nombre de rapports à mi-parcours, soit 21 rapports (40% du total) au cours des deux cycles. Ce chiffre contraste de manière marquée avec le nombre de rapports à mi-parcours, le plus faible au niveau mondial, soumis par les États examinés provenant de la même



région. À l'inverse, les OSC / INDH du Groupe des États d'Europe orientale (GEO) ont présenté (à égalité avec les OSC / INDH du GALC) le moins de rapports à mi-parcours, alors que les États membres de ce groupe régional ont soumis le plus grand nombre de rapports à mi-parcours. L'augmentation significative du nombre de rapports à mi-parcours présentés par les OSC et les INDH s'explique sans doute par le fait que le processus de l'EPU est maintenant mieux connu, et que les OSC / INDH sont de plus en plus conscientes de l'existence des points d'entrée offerts par le mécanisme, et qu'il n'existe pas de procédure de suivi systématique.

Il est essentiel d'assurer le suivi des recommandations afin de veiller à ce que les examens successifs d'un même État ne soient pas traités de manière isolée, et que les États soient tenus responsables des engagements en matière de droits humains pris dans le cadre du mécanisme de l'EPU. L'implication plus grande des OSC / INDH dans la soumission de rapports à mi-parcours peut permettre de renforcer le suivi entre les cycles de l'EPU. En effet, un rapport à mi-parcours exhaustif constitue une importante source d'informations pour la communauté internationale et peut influencer sur les recommandations que l'État examiné recevra lors du prochain examen.



CONSEIL : Accroître le nombre de rapports à mi-parcours présentés par la société civile

■ Les organisations de la société civile qui souhaitent rédiger un rapport à mi-parcours peuvent solliciter les États, les organisations intergouvernementales et les agences des Nations Unies pour obtenir une assistance technique et un financement.

Par exemple, le rapport à mi-parcours soumis par The Coalition of Malaysian NGOs in the UPR Process (COMANGO) couvre dix thématiques spécifiques relatives aux droits humains et a bénéficié du soutien de la Fondation du Commonwealth²⁸.

■ Un rapport à mi-parcours exhaustif facilite la préparation, par les OSC, de leur communication en amont d'un examen.

Par exemple, avant le deuxième EPU d'Ukraine, la Coalition of Ukrainian Human rights organizations on preparation to the UPR a soumis un rapport alternatif²⁹. Forte de cette expérience, cette coalition, qui rassemble plus de 80 organisations, a publié, en 2015, avec le soutien du PNUD, un rapport conjoint à mi-parcours qui a fait le bilan des recommandations formulées à l'égard de l'Ukraine lors de son examen³⁰.

■ Pour renforcer la visibilité de leur rapport, les OSC présentes à Genève et dotées du statut consultatif de l'ECOSOC devraient également envisager de présenter les conclusions de leur rapport lors du **débat général sur l'EPU sous le point 6 du Conseil des droits de l'homme (CDH)**³¹.

Schéma : Vue d'ensemble de tous les rapports à mi-parcours (présentés par l'État, la société civile et l'INDH) lors des premier et deuxième cycles

GROUPE RÉGIONAUX DES NATIONS UNIES	PREMIER CYCLE		DEUXIÈME CYCLE	
	RAPPORTS À MI-PARCOURS DE L'ÉTAT	RAPPORTS À MI-PARCOURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE / INDH	RAPPORTS À MI-PARCOURS DE L'ÉTAT	RAPPORTS À MI-PARCOURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE / INDH
Afrique	9	3	6	8
Asie-Pacifique	7	5	4	16
Europe orientale	13	0	7	4
GALC	10	0	4	4
GEOA	16	4	7	8
TOTAL	55	12	28	40

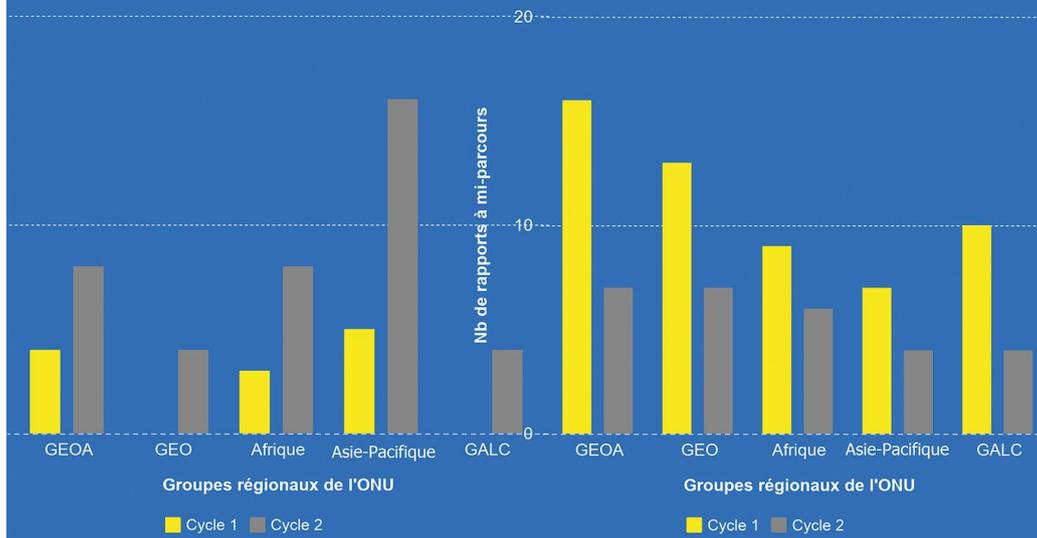
Tous les rapports à mi-parcours soumis dans le cadre de l'EPU



Rapports à mi-parcours des OSC/INDH



Rapports à mi-parcours des Etats



4. Échéancier de l'étape à mi-parcours

Avec le lancement du troisième cycle de l'EPU (2017-2021), la période séparant deux examens est passée de 4,5 à 5 ans. De ce fait, et en l'absence d'une date limite officielle pour la soumission des rapports à mi-parcours, *UPR Info* suggère de fixer de manière artificielle le délai pour présenter un rapport à mi-parcours à deux ans et demi après l'examen. Plusieurs mois avant cette date butoir, *UPR Info* envoie un rappel aux OSC et aux INDH qui ont participé à l'examen en leur indiquant la possibilité de contribuer à cette étape à mi-parcours. Les OSC et INDH sont également encouragées à envoyer leurs rapports à *UPR Info* et au HCDH pour publication sur leurs sites Internet respectifs.

Il est recommandé d'entamer **le processus de collecte des informations au moins six mois avant** la date prévue pour la publication du rapport. Prévoir un calendrier large pour la préparation du rapport permet de consulter les parties prenantes de l'EPU et de corroborer les informations avant de lancer le processus de rédaction.

Chronologie de participation à l'EPU dans le cycle actuel



Exemple d'une chronologie de participation à l'EPU

5. Participation multipartite

Dans le cadre de la préparation du rapport à mi-parcours – que celui-ci soit élaboré par l'État, la société civile ou une autre partie prenante de l'EPU – il est fortement conseillé de recueillir les informations nécessaires par le biais de larges consultations. Cela permet de collecter les informations les plus représentatives et les plus équilibrées et accroît la crédibilité et la légitimité du rapport. Dans l'idéal, ces consultations devraient mobiliser les responsables gouvernementaux, les groupes de la société civile, les INDH, les parlementaires, les médias ainsi que les diplomates résidant dans le pays et les agences des Nations Unies. Ce flux d'informations ouvert et diversifié est la clé de la réussite des rapports à mi-parcours.

5.1 Consultations intergouvernementales

La mise en œuvre au niveau national des recommandations relatives aux droits humains requiert habituellement des initiatives concertées entre de nombreux ministères et organismes gouvernementaux. Cette coopération interministérielle est souvent également nécessaire afin de vérifier l'efficacité des mesures prises et de rendre compte des avancées et des défis identifiés. Cela est également valable pour les recommandations issues de l'EPU ; en effet, étant donné que celles-ci peuvent concerner toutes les normes de droits humains, leur mise en œuvre requiert souvent la mobilisation de nombreux ministères et d'organismes gouvernementaux.

Les États devraient, de préférence, créer un mécanisme national de rédaction des rapports et de suivi des recommandations afin de faciliter le processus de mise en œuvre des recommandations relatives aux droits humains et d'établissement de rapports³². Le mandat de ces mécanismes nationaux devrait inclure les recommandations de l'EPU, ainsi que celles des organes des traités relatifs aux droits humains, des procédures spéciales et d'autres mécanismes internationaux et régionaux. De nombreux États ont ainsi créé des mécanismes nationaux efficaces, et beaucoup de ces États ont apporté un soutien politique à ces mécanismes par l'intermédiaire du Groupe des amis pour la mise en œuvre, la rédaction de rapports et le suivi au niveau national³³. Compte tenu de leur mandat ciblé et de leur large représentation, ces mécanismes nationaux constituent une plate-forme permettant de coordonner les initiatives en matière d'établissement de rapports au niveau national. Ces mécanismes nationaux sont également bien placés pour piloter le processus d'élaboration de rapports à mi-parcours de l'EPU et cette tâche devrait être incluse dans la planification de leurs activités.

Bonnes pratiques : Maroc



La *Délégation interministérielle aux droits de l'homme* [DIDH], a joué un rôle important pour la préparation du rapport à mi-parcours du deuxième cycle de l'EPU au Royaume du Maroc (2014). En avril 2014, la DIDH, avec le soutien du PNUD, a organisé une rencontre dans la ville d'Oujda pour examiner les contributions au rapport à mi-parcours de l'EPU. Cette rencontre a réuni la société civile, des parlementaires, l'INDH, des universitaires, des représentants des médias et des agences des Nations Unies³⁴.

Peu après cet atelier régional, la DIDH a présenté le rapport dans la capitale du pays, Rabat, lors d'une autre réunion consultative avec les parties prenantes. La DIDH a sollicité des réactions et des propositions de modifications avant la finalisation du rapport³⁵. L'approche adoptée par la DIDH est très positive car le processus de rédaction a ainsi pu bénéficier d'une participation régionale et cela a favorisé une approche inclusive, en recueillant les contributions de multiples parties prenantes.

5.2 Consultations entre le gouvernement et la société civile

Lorsqu'une OSC prévoit de soumettre un rapport à mi-parcours, elle devrait veiller à en informer le gouvernement afin d'initier de manière constructive un processus de consultations³⁶. Si le gouvernement décide d'élaborer un rapport à mi-parcours, il devrait, lui aussi, inviter les groupes de la société civile à y apporter leur contribution. Les consultations conjointes entre le gouvernement et la société civile devraient comporter deux étapes :

- 1. Consultations thématiques :** Par exemple, lors de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations relatives à la santé, les OSC travaillant sur cette question peuvent entrer en contact avec le ministère concerné pour connaître les actions de mise en œuvre déjà menées et celles que le gouvernement prévoit d'entreprendre dans ce domaine avant le prochain examen. Cela permet de renforcer la priorité donnée à la mise en œuvre de ces recommandations.
- 2. Réunion de validation :** Les représentants du gouvernement et de la société civile peuvent mutuellement contribuer à leurs rapports à mi-parcours lors d'une réunion de validation, ce qui renforce la crédibilité et la légitimité de chacun de ces documents (voir plus haut l'exemple de la DIDH du Maroc). Même si le gouvernement ne produit pas de rapport, les ministères sectoriels peuvent être invités à valider le rapport à mi-parcours élaboré par la société civile. Cela peut constituer un gage de bonne volonté qui peut favoriser une bonne collaboration au-delà de cette étape à mi-parcours du cycle de l'EPU.

Bonne pratique : collaboration État / société civile



Le Royaume-Uni, en amont de son deuxième rapport à mi-parcours, a mis en place un système de communication d'informations en ligne permettant aux parties prenantes de partager des informations sur la mise en œuvre des recommandations³⁷.

5.3 Consultations entre organisations de la société civile

Étant donné que les recommandations de l'EPU couvrent un large éventail de questions relatives aux droits humains, il est essentiel que les organisations de la société civile se consultent mutuellement afin de tirer profit de leurs diverses expertises sur les différents droits humains. Pour être efficaces, ces consultations devraient être :

- a. Largés :** Les consultations ne devraient pas se limiter à la capitale et devraient impliquer les organisations rurales et locales. Ces groupes disposent souvent d'informations de première main sur la situation des droits humains dans la région où ils opèrent. Les consultations peuvent également contribuer à sensibiliser à l'EPU, ce qui permet aux détenteurs de droits de demander des comptes au gouvernement quant à ses engagements en matière de droits humains.
- b. Représentatives :** Les contributions devraient être recueillies auprès d'un échantillon représentatif de la société, et inclure notamment les témoignages de groupes à risque et marginalisés. Les consultations devraient porter sur la manière dont les problèmes de droits humains affectent les femmes et les filles et évaluer leur impact dans les zones urbaines et les régions rurales.
- c. Significatives :** Les consultations ne devraient pas être un exercice purement formel mais avoir pour objectif d'inclure dans le rapport final à mi-parcours les informations obtenues.

Bonnes pratiques :

Le rapport conjoint à mi-parcours soumis par DITSHWANELO, une coalition d'OSC au **Botswana**, décrit le processus de consultation qui a accompagné le recueil des informations. Sous l'égide de l'*UPR NGO Working Group*, 12 OSC nationales couvrant un large éventail de questions relatives aux droits humains ont examiné l'état de mise en œuvre des recommandations et ont apporté leur contribution au rapport. Le rapport mentionne également la tenue d'une consultation entre le gouvernement du Botswana et les OSC lors de la préparation du rapport à mi-parcours de l'État³⁸.

5.4 Implication des autres parties prenantes

Les **institutions nationales des droits de l'homme** (INDH) devraient être encouragées à élaborer de manière indépendante leur propre rapport à mi-parcours. Elles devraient engager un dialogue aussi bien avec les ministères gouvernementaux qu'avec les acteurs de la société civile impliqués dans le processus de l'EPU. Les INDH peuvent s'appuyer sur leur mandat indépendant pour organiser des consultations à mi-parcours entre le gouvernement et les OSC. Ces institutions indépendantes peuvent également constituer une source d'informations utiles pour l'élaboration de rapports à mi-parcours par la société civile, mais elles ne peuvent pas signer ce type de documents en raison du caractère impartial de leur mandat.

Bonnes pratiques : Australie

La Commission australienne des droits de l'homme (INDH) a publié, à l'issue du premier EPU de l'Australie, une série de rapports de suivi annuels. Chaque rapport évalue l'état de mise en œuvre dans trois domaines : l'égalité devant la loi et la non-discrimination ; le respect des droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ; et les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne. L'INDH s'est appuyée sur le point 6 de l'ordre du jour pour présenter des déclarations orales relatives à l'état de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU³⁹.

Bonnes pratiques : Finlande

Le *Centre finlandais des droits de l'homme* (INDH), qui inclut une délégation des droits humains composée de 40 membres ainsi que le Bureau de l'Ombudsman parlementaire, a présenté un commentaire sur le rapport à mi-parcours de l'État finlandais⁴⁰. Il a abordé des recommandations spécifiques ainsi que des thématiques générales relatives aux droits humains. Cette communication a été officiellement intégrée dans le rapport à mi-parcours de l'État sous forme d'annexe⁴¹.

Les **ambassades** situées dans l'État examiné peuvent être intéressées par les rapports à mi-parcours élaborés par la société civile dans la mesure où ces derniers sont susceptibles d'évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations formulées par l'État. Les diplomates résidant dans le pays peuvent chercher à assurer le suivi de ces recommandations et peuvent donc disposer ainsi d'informations cruciales qui devraient être prises en compte dans les rapports à mi-parcours de la société civile. Les ambassades peuvent également disposer de fonds pour soutenir l'élaboration de ce type de rapports.

Bonnes pratiques : Norvège



Certaines ambassades norvégiennes ont élaboré des plans pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du système des droits de l'homme des Nations Unies. Il est important que les organisations de la société civile connaissent l'existence de ces initiatives afin d'échanger des informations au moment de l'élaboration d'un rapport à mi-parcours.

Les **agences des Nations Unies** et d'autres organisations internationales peuvent avoir contribué à la compilation des informations des Nations Unies effectuée en amont de l'examen de l'État concerné. Par conséquent, elles peuvent avoir assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations et peuvent donc avoir accès à des informations susceptibles d'améliorer l'évaluation à mi-parcours. Les organisations internationales peuvent également être sollicitées en tant que bailleurs de fonds potentiels pour la production de rapports à mi-parcours.

Bonnes pratiques : Kirghizistan



Au Kirghizistan, le PNUD a soutenu le suivi par la société civile des recommandations de l'EPU en mettant l'accent sur les jeunes et les droits humains. Un atelier thématique et une table ronde multipartite incluant des jeunes militants, des ONG et le ministère des Migrations, du Travail et de la Jeunesse ont permis d'améliorer la connaissance et l'implication de la société civile à l'égard de l'EPU⁴².

Les **parlementaires** jouent un rôle clé dans l'adoption de textes législatifs visant à améliorer la situation des droits humains. On estime que plus de 60% des recommandations de l'EPU requièrent, pour être mises en œuvre, une action parlementaire⁴³. Lors de la préparation des rapports à mi-parcours, il est conseillé d'organiser une réunion avec les membres du Parlement, en particulier, le cas échéant, avec les parlementaires membres du mécanisme national de rédaction des rapports et de suivi des recommandations⁴⁴. Il est en effet important de s'appuyer sur leur expertise et leurs connaissances institutionnelles afin d'évaluer dans quelle mesure les recommandations de l'EPU ont été portées à l'ordre du jour du Parlement et font l'objet d'une action parlementaire. Les OSC devraient renforcer leurs liens avec les parlementaires afin de favoriser le partage d'informations et de susciter leur soutien pour les mesures législatives nécessaires à l'avenir afin de mettre en œuvre les recommandations de l'EPU.

Les OSC ne devraient pas négliger les parlementaires dans leurs activités de plaidoyer. Les parlementaires ont un mandat souvent plus long que celui des responsables nommés par le gouvernement et ils peuvent donc être des alliés clés pour faire en sorte que l'EPU reste une priorité pour le gouvernement. Lorsqu'il existe un comité parlementaire des droits humains, celui-ci peut constituer un point d'entrée pour l'examen de ces questions.

Bonnes pratiques : Népal



La Coalition des OSC *Informal Sector Service* (INSEC) a établi des contacts avec le Comité parlementaire des droits humains afin d'attirer l'attention de celui-ci sur l'EPU et de faire en sorte que les recommandations de l'EPU soient examinées devant le Parlement. Ces OSC ont également sensibilisé les parlementaires sur leur rôle dans la phase de suivi⁴⁵.

Bonnes pratiques : Mongolie



Le *Mongolian Human Rights NGO Forum* a souligné le lien entre le mandat des parlementaires et les recommandations de l'EPU, y compris en matière d'adoption du budget de l'État, afin d'attirer l'attention du Parlement. Ils ont ainsi rencontré le président de la sous-commission des droits humains du Parlement de Mongolie, les chefs des partis politiques et plusieurs autres membres du Parlement pour les sensibiliser à la manière dont ils peuvent contribuer à la mise en œuvre de l'EPU⁴⁶.

Bonnes pratiques : Togo



Les membres du parlement togolais ont participé à un dialogue multipartite sur la mise en œuvre de l'EPU à l'issue du deuxième examen de ce pays. Lors de cet événement, co-organisé par *UPR Info* au Togo, les parlementaires ont décidé de suivre de manière active les questions relatives à l'EPU et d'établir un réseau de parlementaires pour l'EPU⁴⁷.

6. Présentation du rapport

6.1 Structure

Les rapports à mi-parcours ne sont pas soumis à une limitation de nombre de mots et ne sont pas tenus de respecter une structure définie. Par conséquent, plusieurs bonnes pratiques ont été développées :

1. **Introduction** : Résumez brièvement (2-3 paragraphes) le processus de l'EPU, y compris :
 - i. La date de l'examen et de l'adoption du rapport final ;
 - ii. Le nombre de recommandations acceptées ou notées par l'État ;
 - iii. Les ministères / acteurs nationaux identifiés pour soutenir la mise en œuvre ;
 - iv. Le type de cadre de mise en œuvre adopté, par ex. un plan de mise en œuvre spécifique pour l'EPU ou l'intégration des recommandations de l'EPU dans le plan d'action national pour les droits humains ; et
 - v. En ce qui concerne les OSC, il est important d'inclure dans leurs rapports à mi-parcours une présentation des organisations qui ont participé à l'élaboration du rapport.

Bonnes pratiques : État



Le rapport à mi-parcours du premier cycle du **Kenya**⁴⁸ présente de manière exhaustive le processus lié à son EPU, notamment : le nombre de recommandations reçues ; comment l'État a décidé d'accepter / noter les recommandations ; l'approche adoptée pour la mise en œuvre ; et les réunions consultatives menées avec l'INDH, les parlementaires et la société civile pour soutenir les actions de mise en œuvre.

Bonnes pratiques : Société civile



La *UPR Coalition in Montenegro* a tout d'abord présenté les organisations membres de la coalition et a indiqué comment les informations incluses dans le rapport ont été collectées ; elle a ensuite fait état des informations recueillies dans le cadre des activités de suivi des droits humains menées par les membres de la Coalition, présenté des témoignages directs de victimes de violations des droits humains et analysé les sources secondaires provenant des organes de l'appareil judiciaire et de l'administration publique, y compris l'Ombudsman⁴⁹.



CONSEIL : TOUTES les organisations de la société civile, y compris les INDH, peuvent soumettre un rapport à mi-parcours de l'EPU. Il n'est pas nécessaire de bénéficier d'un statut ECOSOC ou autre.

2. **Section relative à la méthodologie** : Le rapport doit comporter une section décrivant la méthodologie choisie qui indique les modalités de consultations et d'évaluation des informations collectées.

Bonnes pratiques : État



Le rapport à mi-parcours du deuxième cycle du **Royaume-Uni** précise les différents niveaux de consultation et la manière dont ont été recueillies les informations relatives à la mise en œuvre. Cela inclut des réunions en Angleterre, au Pays de Galles, en Écosse et en Irlande du Nord, ainsi que la prise en compte des contributions d'autres parties prenantes via une plateforme de communication d'informations en ligne⁵⁰.

Bonnes pratiques : Société civile



Les informations provenant des enquêtes menées par des chercheurs, le personnel et les étudiants de l'Université Columbia et de l'Université du Connecticut ont servi de base à l'élaboration du rapport à mi-parcours soumis par le *Human Rights Educators USA* et le *University and College Consortium for Human Rights Education*. Ce rapport portait spécifiquement sur les obligations des États-Unis d'Amérique en matière d'éducation aux droits humains, et il évaluait dans quelle mesure 133 établissements d'enseignement supérieur faisaient une référence directe a) aux droits humains ; b) à des thématiques liées aux droits humains ; ou c) aucune référence aux droits humains dans leurs missions, visions, cours, exigences de programmes d'enseignement, objectifs d'apprentissage, groupes d'étudiants ou centre de recherche respectifs⁵¹.

3. **Évaluer toutes les recommandations** : Conformément au caractère universel de l'EPU, il est essentiel d'évaluer l'état de mise en œuvre de toutes les recommandations reçues par l'État lors de son précédent examen. Pour être correcte, l'évaluation doit donc également prendre en compte les **recommandations notées**.

Bonnes pratiques : État

Le **Danemark**⁵², **Haïti**⁵³ et l'**Italie**⁵⁴ font partie des États qui présentent des informations sur l'ensemble des recommandations aussi bien celles qui sont notées qu'acceptées. Le Danemark indique également tout changement dans sa position initiale eu égard aux recommandations, par ex. lorsque le statut d'une recommandation passe de « notée » à « acceptée » ; ou de « notée » à « sera examinée ».



Bonnes pratiques : la société civile



La *Coalition of Malaysian NGOs in the UPR Process (COMANGO)* a décidé d'évaluer, dans son rapport à mi-parcours du deuxième cycle, la mise en œuvre des recommandations acceptées et notées :

« Ceci est fait dans l'esprit et dans l'optique que la Malaisie est un membre des Nations Unies et que, par cet engagement explicite, l'État s'engage à rechercher systématiquement les normes les plus élevées pour assurer le respect, la protection et la réalisation des droits humains pour toutes les personnes en Malaisie en se fondant sur les principes d'égalité et de non-discrimination, et de préservation de la dignité humaine⁵⁵.

4. Présenter l'état de mise en œuvre de manière claire : Afin de faciliter leur consultation, il est essentiel d'éviter que les rapports à mi-parcours ne soient d'une longueur excessive et de plutôt faire en sorte que les informations clés soient facilement identifiables. Le document peut tout d'abord offrir, en quelques brefs paragraphes introductifs, un aperçu du processus et de la méthodologie de la collecte des informations. Puis, un tableau peut permettre de présenter de manière efficace les informations relatives à l'état mise en œuvre. Comme il n'est pas toujours possible de déterminer de manière claire et précise si les recommandations ont été « mises en œuvre » ou « non mises en œuvre », il peut être utile de proposer un éventail d'options de mise en œuvre et d'utiliser un système de codes de couleur afin de rendre compte de manière précise des réalités sur le terrain.

<p>GOVERNMENT OF MONGOLIA</p>  <p>UNIVERSAL PERIODIC REVIEW</p> <p>MID-TERM PROGRESS REPORT BY MONGOLIA ON ITS IMPLEMENTATION OF RECOMMENDATIONS MADE ON 2ND NOVEMBER 2010</p> <p>APRIL 2014</p>	<p>UPR RECOMMENDATIONS</p> <p>STATUS OF IMPLEMENTATION</p>
<p>84.1. Ratify at the earliest possible date the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance (France)</p>	<p>At implementation stage Mongolia signed the International Convention for the Protection of All Persons from the Enforced Disappearance on 6 February 2008. The ratification process, see below.</p>
<p>84.2. Favorably consider the possibility of ratification of the Optional Protocol to the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment and Punishment (Mexico)</p>	<p>At implementation stage Mongolia signed the Optional Protocol on 24 September of 2013. The ratification process has started.</p>
<p>84.3. Ratify the Optional Protocol to the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman and Degrading Treatment or Punishment, and its associated effective mechanisms for monitoring the actions of law enforcement officials (New Zealand)</p>	<p>At implementation stage In order to ratify the Optional Protocol, Mongolia is working on creation of relevant mechanisms including bringing domestic legislations in line with the Optional Protocol by making necessary amendments. The State Great Khural of Mongolia (the Parliament) passed the Law on Police Service on 5 June 2013. The Article 40.3 of the Law states: "The National Human Rights Commission shall monitor the implementation of provisions of the Constitution of Mongolia, other national legislations and international treaties regarding human rights and freedom. Thus, an independent national mechanism such as this can now monitor the activities of law enforcement officials."</p>
<p>84.4. Ratify the Optional Protocol to the Convention against Torture and the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance respectively, and make a declaration in accordance with Article 22 of the Convention against Torture (Spain)</p>	<p>At implementation stage Please see 84.1, 84.2</p>
<p>84.5. Accede to the Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (Argentina)</p>	<p>Implemented Mongolia signed the Optional Protocol on 23 December of 2009 and ratified it on 22 April of 2010. The Note of Ratification was lodged over on 1 August 2010. The Optional Protocol has been in force since 5 May 2010.</p>
<p>84.6. Accede to the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance (Argentina)</p>	<p>At implementation stage Please see 84.1</p>
<p>84.7. Ratify Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights (Brazil and Spain)</p>	<p>Implemented On 5 January 2012, Mongolia ratified Second Optional Protocol on Abolition of the Death Penalty of International Covenant on Civil and Political Rights. The Note of Ratification was lodged over on 13 March 2012 and the Protocol has been in force since 15 June 2012.</p>
<p>84.8. Sign and ratify the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights, aiming at the abolition of the death penalty (Czechia, Portugal)</p>	<p>Implemented Please see 84.7</p>
<p>84.9. Ratify relevant international instruments, including the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights, aiming at the abolition of the death penalty, and take the necessary steps to remove the death penalty from Mongolia's justice system (Czechia)</p>	<p>Partially implemented Please see 84.7</p>
<p>84.10. Ratify the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights, aiming at the abolition of the Death Penalty and make its legal practices consistent therewith (Czechia)</p>	<p>Partially implemented Please see 84.9</p>
<p>84.11. Ratify the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights, and to amend its Criminal Code for the purpose of abolish the capital punishment entirely (Czechia)</p>	<p>Partially implemented Please see 84.9</p>

Bonnes pratiques : l'État

Dans son rapport à mi-parcours du deuxième cycle, la **Mongolie** a préparé un simple tableau donnant un aperçu général de l'état de mise en œuvre des recommandations acceptées par l'État et réparties en trois catégories : *mises en œuvre* ; *en cours de mise en œuvre* ; *ou partiellement mises en œuvre*. Chaque catégorie était complétée par des informations présentant les actions entreprises⁵⁶.

Bonnes pratiques : la société civile



Le système de « feux de signalisation » est un moyen efficace de présenter les informations relatives à l'état de mise en œuvre des recommandations. Ce système consiste à recourir à une gamme de codes de couleur, chacun représentant un degré de mise en œuvre différent. L'ONG *The Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain* a utilisé un système de codage reposant sur 5 couleurs : **[vert]** Entièrement mis en œuvre ; **[jaune]** Avancées concrètes ; **[orange]** Techniquement mise en œuvre (mais pas d'avancées concrètes) ; **[rouge]** Non mise en œuvre (pas d'avancées concrètes) ; **[noir]** Recommandation non acceptée⁵⁷. Dans son rapport à mi-parcours, la coalition de la société civile irlandaise *Your Rights Right Now* a proposé, dans son rapport à mi-parcours pour le deuxième cycle, un système de codage reposant sur trois couleurs : **[vert]** un changement a eu lieu (la recommandation a été mise en œuvre) ; **[orange]** Certaines avancées ont été réalisées. **[rouge]** Aucun progrès n'a été accompli⁵⁸. Ces deux rapports ont expliqué les raisons pour lesquelles telle couleur avait été attribuée à chacune de ces recommandations.

- 5. Pistes pour aller de l'avant :** Il est recommandé d'inclure des propositions de solutions afin de pallier les lacunes en matière de mise en œuvre et il est également utile d'identifier les moyens par lesquels les parties prenantes de l'EPU peuvent soutenir la mise en œuvre des recommandations.

Bonnes pratiques : État



À la fin de son rapport à mi-parcours, Haïti a identifié d'une manière franche et auto-évaluative les défis qui entravent la mise en œuvre exhaustive des recommandations de l'EPU portant sur certaines questions relatives aux droits humains. L'État a réaffirmé sa détermination politique de poursuivre ses actions de mise en œuvre, avec le soutien de la coopération internationale⁵⁹.

Bonnes pratiques : Société civile



Dans leurs rapports à mi-parcours, plusieurs OSC ont formulé des recommandations à l'État examiné sur la manière de combler les lacunes en matière de mise en œuvre. La *Coalition of Libyan Human Rights Organisations* a recommandé aux autorités libyennes notamment de :

« Consulter la société civile libyenne et coopérer avec elle pour l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre et lors de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU⁶⁰ ».

6.2 L'élaboration conjointe de rapports à mi-parcours par des OSC

Les OSC peuvent décider de présenter un rapport à mi-parcours à titre individuel ou de manière conjointe et cette décision devrait être prise après consultation avec d'autres OSC travaillant sur l'EPU dans le pays concerné. Qu'ils soient élaborés à titre individuel ou de manière conjointe, le nombre de rapports à mi-parcours pouvant être soumis par des OSC ne fait l'objet d'aucune limitation. Ceci étant, il est souvent préférable de présenter un rapport conjoint car celui-ci renforce :

- 1. La légitimité :** Les organisations de la société civile peuvent soumettre un rapport à mi-parcours en partenariat avec d'autres OSC nationales et internationales. Les groupes de la société civile au niveau national peuvent ainsi souvent bénéficier des connaissances du système onusien acquises par leurs homologues internationaux. Réciproquement, les organisations internationales ont besoin de s'appuyer sur les informations et les réseaux mis à disposition par les OSC nationales. Il est important que ce type de rapport conjoint repose sur un large consensus car un nombre élevé de signataires, ainsi que des informations fiables de première main, renforcent la légitimité de ces documents.
- 2. La création de coalitions :** L'élaboration de rapports conjoints renforce la sensibilisation aux différentes thématiques relatives aux droits humains car cela favorise le partage d'informations et d'expériences de travail des différents groupes dans leurs domaines respectifs. En tant que tel, ce type de rapports constitue une opportunité pour bâtir des partenariats entre les OSC et crée un cadre pour une implication durable dans le mécanisme de l'EPU.

Les rapports conjoints sont souvent élaborés en créant des **groupes de rédaction thématiques** composés de représentants de la société civile issus de différentes organisations travaillant sur un thème spécifique. Lorsque des OSC se constituent en coalition, une organisation peut jouer le rôle de **secrétariat** et compiler le

projet de rapport sur la base des contributions écrites provenant des différents groupes. Tous les groupes ayant contribué au rapport devraient avoir la possibilité de commenter le projet de texte, avant qu'il ne soit finalisé. Si possible, ce processus devrait avoir lieu lors d'une **réunion de validation**. Les organisations qui n'ont pas contribué au processus de rédaction peuvent être invitées à **entériner le rapport**, ce qui renforce l'autorité du document.

Bonnes pratiques : La coalition d'OSC indiennes *Working Group on Human Rights and the UN*



La coalition d'OSC indiennes *Working Group on Human Rights in India and the UN (WGHR)* a publié, sous forme de tableau, une évaluation de l'état de mise en œuvre des recommandations formulées à l'égard du gouvernement lors du premier cycle de l'EPU. Ce tableau présente l'état d'avancement de la mise en œuvre et énonce les autres mesures qui devraient être prises par le gouvernement pour mettre pleinement en œuvre les recommandations⁶¹.

6.3 Publication et diffusion du rapport

Une fois le rapport à mi-parcours finalisé, il faut le diffuser le plus largement possible. *UPR Info* publie, sur son site Internet, les rapports à mi-parcours de l'État et de la société civile et les abonnés à la page du pays concerné reçoivent une notification chaque fois que ce type de documents est mis en ligne. Le **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme** publie également, sur son site Internet, des rapports à mi-parcours soumis par les États et les organisations de la société civile. Il est important d'adresser un exemplaire du rapport final à toutes les parties prenantes impliquées dans la phase de préparation du rapport, y compris : les représentants du gouvernement ; la société civile ; les INDH ; les médias ; les parlementaires ; les universitaires et les agences des Nations Unies.

Le lancement d'un rapport à mi-parcours au niveau national peut avoir lieu lors d'une séance d'information, qui permet de partager les conclusions du document. À cette fin, il est important de prendre en compte les éléments logistiques suivants :

- 1. Identifier un lieu :** L'État examiné peut souhaiter lancer son rapport à mi-parcours dans les locaux du ministère qui a piloté sa préparation, ou dans un autre lieu à sa convenance. Il peut être utile que la société civile, quant à elle, sollicite le soutien logistique d'une institution pour le lancement de son rapport à mi-parcours, de façon à en accroître la visibilité politique. À cette fin, les OSC peuvent contacter les agences des Nations Unies dans le pays, les délégations de l'UE ou les ambassades en soulignant que l'accueil de cet événement de lancement pourrait constituer un soutien au processus national de mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU.
- 2. Invitations :** Les invitations doivent être envoyées bien à l'avance aux bailleurs de fonds et à la communauté diplomatique. L'État examiné devrait inviter la société civile, l'INDH, les médias et les autres parties prenantes de l'EPU. La société civile / l'INDH devrait, quant à elle, envisager d'inviter des représentants du gouvernement. Il faut veiller à disposer d'un nombre suffisant d'exemplaires papier du rapport dans les langues appropriées.
- 3. Conférence de presse :** Pour optimiser l'intérêt suscité par la publication de ce rapport, la séance d'information devrait être complétée par un événement médiatique distinct pour la présentation du rapport. Il faut allouer suffisamment de temps pour répondre aux questions des journalistes.



CONSEIL : Fiches d'information à mi-parcours

Les **fiches d'information à mi-parcours** permettent de visualiser des données à l'aide de statistiques et d'infographies, ce qui facilite la consultation de ces informations. Ces fiches constituent aussi un document pratique qui peut être diffusé à la population et aux autres parties prenantes de l'EPU et servir de base pour les campagnes sur les réseaux sociaux.



Par exemple : En 2017, *Impact Iran* a publié un rapport de suivi⁶² et une fiche d'information à mi-parcours⁶³ portant sur la mise en œuvre par l'Iran des recommandations reçues lors de son deuxième EPU. Ces deux documents s'appuient très efficacement sur des techniques d'infographie permettant de visualiser les statistiques de l'EPU.

Où soumettre les rapports

HCDH

Rapports à mi-parcours de l'État : uprstates@ohchr.org

Rapports à mi-parcours d'autres parties prenantes :
uprsubmissions@ohchr.org

UPR Info

info@upr-info.org

Comme indiqué ci-dessus, les États ainsi que les OSC accréditées et les INDH peuvent également présenter leur rapport sous forme de déclaration orale dans le cadre du **débat général sous le point 6**. Cela constitue une plate-forme particulièrement efficace permettant aux OSC / INDH d'encourager l'État examiné à accélérer ses actions de mise en œuvre⁶⁴. La publication du rapport devrait être accompagnée d'activités stratégiques de sensibilisation. Il faut identifier les moyens les plus efficaces d'attirer l'attention des groupes cibles et adapter la communication en conséquence. Le cas échéant, le rapport devrait être **traduit dans les langues nationales** pour en améliorer l'accessibilité. Même un budget limité peut s'avérer efficace, **en mettant en commun les ressources humaines et financières** de différents groupes de la société civile. Les **campagnes menées sur les médias sociaux** peuvent être très efficaces pour diffuser les statistiques relatives à la mise en œuvre des recommandations et souligner les réalisations et les lacunes.

7. Actions à mener par les Nations Unies



Plusieurs agences des Nations Unies travaillent à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Dans le cadre de son projet « Mécanisme de suivi de l'Examen périodique universel », le PNUD a soutenu la mise en œuvre des recommandations de l'EPU dans les pays suivants : Ancienne république yougoslave de Macédoine, Arménie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Serbie et Ukraine⁶⁵. En Moldavie, le PNUD a encouragé les groupes de la société civile à effectuer un suivi régulier et à rédiger des rapports sur l'état de mise en œuvre des recommandations de l'EPU⁶⁶.

Bonnes pratiques :



En Ukraine, le PNUD, avec le soutien financier du ministère danois des Affaires étrangères, a fourni une assistance soutenue aux OSC impliquées dans le processus de l'EPU, notamment pour faciliter l'élaboration d'un rapport conjoint à mi-parcours de la société civile⁶⁷, la présentation d'une communication conjointe d'OSC⁶⁸ ainsi que la tenue d'un événement parallèle à Genève qui a réuni des représentants du PNUD, de la société civile nationale et du médiateur ukrainien afin d'examiner la situation des droits humains en Ukraine en marge du troisième examen de ce pays⁶⁹.

Le HCDH gère le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique (fonds de contributions volontaires pour la mise en œuvre) financé par les États membres des Nations Unies. L'objectif principal de ce fonds est de contribuer à un suivi efficace et intégré des recommandations relatives aux droits humains en renforçant les mécanismes nationaux de rédaction des rapports et de suivi des recommandations et la mise en œuvre des recommandations clés de l'EPU⁷⁰. En tant que principale organisation du système des droits de l'homme des Nations Unies, il est important que le HCDH continue de stimuler l'intérêt des parties prenantes pour l'élaboration de rapports à mi-parcours. Les activités qui pourraient être envisagées incluent :

- 1. Améliorer la visibilité de ces rapports en ligne :** le HCDH publie les rapports à mi-parcours présentés par l'État et la société civile sur une page dédiée ; cependant, ces documents ne sont pas reliés aux pages pays relatives à l'EPU⁷¹.

La publication des rapports à mi-parcours de l'État et de la société civile sur la même page Internet que le reste de la documentation de l'EPU permettrait d'améliorer la visibilité de ces documents et inciterait les parties prenantes à élaborer des rapports à mi-parcours.

- 2. Compilation des informations des Nations Unies :** Il faudrait veiller à ce que la compilation des informations des Nations Unies indique si l'État examiné, la société civile ou l'INDH ont publié des rapports à mi-parcours. Si tel est le cas, cette compilation d'informations devrait faire référence aux conclusions de ces rapports.

8. Conclusion

A priori, l'élaboration de rapports à mi-parcours peut être perçue comme un processus long et nécessitant un budget important. Cet exercice peut être facilité lorsque des plans de mise en œuvre et des stratégies d'action correspondantes sont élaborés immédiatement après l'examen et font l'objet d'un suivi périodique, sur la base d'indicateurs permettant de mesurer les avancées réalisées. Comme le montrent les exemples plus haut, en l'occurrence il est possible de solliciter un soutien technique et financier de la part des agences des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des États. En ce qui concerne les OSC, elles peuvent optimiser leur action en collaborant au sein de coalitions nationales pour l'EPU qui constitue une plate-forme pour le partage d'informations et la mise en commun des ressources humaines et financières.

Cette étape à mi-parcours offre une opportunité pour l'auto-évaluation. En tant que tel, un rapport à mi-parcours peut permettre d'analyser non seulement les actions de mise en œuvre menées par le gouvernement, mais également les initiatives complémentaires entreprises par les OSC, les INDH, les agences des Nations Unies et d'autres acteurs.

Compte tenu de l'intervalle de cinq ans qui sépare deux examens lors de ce troisième cycle et en l'absence d'un mécanisme de suivi institutionnalisé, l'élaboration de rapports à mi-parcours joue un rôle essentiel afin que la mise en œuvre de l'EPU reste une priorité transversale au niveau national. De plus, cet exercice peut faciliter la rédaction du rapport national présenté par l'État et / ou la présentation de communications par des INDH / OSC en amont du prochain EPU, car l'état de mise en œuvre a déjà été évalué à mi-parcours entre deux examens. En ce sens, les rapports à mi-parcours peuvent jouer un rôle essentiel pour dynamiser l'implication des gouvernements, des INDH et de la société civile dans le mécanisme de l'EPU.

Nous espérons que la présente publication constituera une source d'inspiration et d'orientation pour toutes les parties prenantes qui souhaitent s'impliquer dans l'Examen périodique universel, en particulier lors de l'étape à mi-parcours. *UPR Info* reste à disposition de toutes les parties prenantes pour fournir d'autres informations et son soutien tout au long du processus de l'EPU.



Références

- 1 Résolution des Nations Unies A/RES/60/251, « Conseil des droits de l'homme » (3 avril 2006). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/general-document/pdf/a_res_60_251_f.pdf (consulté pour la dernière fois le 27/02/2018).
- 2 Résolution des Nations Unies A/RES/16/21, « Réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme » (12 avril 2011). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/general-document/pdf/a_hrc_res_16_21_hrc_review_f.pdf (consulté pour la dernière fois le 27/02/2018).
- 3 La liste exhaustive peut être consultée ici : <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRImplementation.aspx> (consulté pour la dernière fois le 26/02/2018).
- 4 *UPR Info*, « Ensuring sustainable UPR implementation » (2016) https://www.upr-info.org/sites/default/files/general-document/pdf/upr_info_third_cycle_ensuring_sustainable_implementation_2016.pdf (consulté pour la dernière fois le 27/02/2018).
- 5 Pour l'implication des ONG auprès du CDH, voir HCDH, « Guide pratique pour les ONG participantes » : http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/PracticalGuideNGO_fr.pdf (consulté pour la dernière fois le 26/02/2018).
- 6 <http://webtv.un.org/> (consulté pour la dernière fois le 26/02/2018).
- 7 Les déclarations écrites peuvent être consultées sur la page de la session concernée, sous les rubriques « Documentation -> Liste des documents généraux -> Déclarations écrites des ONG » <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/RegularSessions/Pages/RegularSessions.aspx> (consulté pour la dernière fois le 26/02/2018).
- 8 Voir ci-dessus, note 4.
- 9 Royaume-Uni, UPR Report Consideration – 24th Meeting, 36th Regular Session Human Rights Council. Disponible sur : <http://webtv.un.org/meetings-events/human-rights-council/watch/united-kingdom-upr-report-consideration-24th-meeting-36th-regular-session-human-rights-council/5583193482001#> (consulté pour la dernière fois le 27/02/2018).
- 10 Résolution des Nations Unies A/HRC/WG.8/1/CRP.2, « Open-Ended Intergovernmental Working Group on the Review of the Work and Functioning of the Human Rights Council: List of stakeholder contributions » (25-29 octobre 2010). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/general-document/pdf/a_hrc_wg-8_1_crp-2_list_of_stakeholder_contributions_29oct2010.pdf (consulté pour la dernière fois le 26/02/2018). La présentation de rapports à mi-parcours a également été soutenue par : le Réseau juridique canadien VIH/sida ; CIVICUS ; le Secrétariat du Commonwealth ; l'European Disability Forum ; le Forum Human Rights Germany ; la Fondation Friedrich Ebert ; et l'Institut allemand pour les droits de l'homme.
- 11 Résolution des Nations Unies A/HRC/WG.8/1/CRP.1, « Open-Ended Intergovernmental Working Group on the Review of the Work and Functioning of the Human Rights Council: Compilation of State proposals » (25-29 octobre 2010). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/general-document/pdf/a_hrc_wg-8_1_crp-1_compilation_of_state_proposals_29oct2010.pdf (consulté pour la dernière fois le 26/02/2018).
- 12 Voir ci-dessus, note 11.
- 13 Voir ci-dessus, note 11.
- 14 Voir ci-dessus, note 11.
- 15 Voir ci-dessus, note 11.
- 16 Voir ci-dessus, note 11. Il convient de noter que la proposition relative à l'adoption de matrices pour rendre compte de la mise en œuvre a été prise en compte pour le troisième cycle. Les Maldives ont,

par ailleurs, proposé que les rapports à mi-parcours soient hébergés sur une page spécifique du site Internet du HCDH, ce qui a finalement été effectué : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRImplementation.aspx> (consulté pour la dernière fois le 27/02/2018).

- 17 D'autres États ont encouragé la présentation d'informations sur l'état de mise en œuvre, notamment : Algérie ; Argentine ; Autriche ; Bosnie-Herzégovine ; Brésil ; Chili ; Qatar ; République de Corée ; Turquie et Uruguay.
- 18 A/HRC/RES/16/21, Voir ci-dessus, note ii.
- 19 <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPR-NGOs-Mid-term-reports.aspx> (consulté pour la dernière fois le 26/02/2018).
- 20 En ce qui concerne les informations les plus récentes mises à disposition par le HCDH, voir : <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRImplementation.aspx> (consulté pour la dernière fois le 27/02/2018).
- 21 Ancienne république yougoslave de Macédoine ; Argentine ; Arménie ; Australie ; Autriche ; Azerbaïdjan ; Bahreïn ; Belgique ; Biélorussie ; Bénin ; Bulgarie ; Chili ; Colombie ; Costa Rica ; Croatie ; Danemark ; Équateur ; Espagne ; Estonie ; Finlande ; France ; Géorgie ; Grèce ; Haïti ; Honduras ; Hongrie ; Irlande ; Japon ; Kazakhstan ; Kenya ; Maldives ; Maurice ; Monaco ; Mongolie ; Namibie ; Pays-Bas ; Norvège ; Paraguay ; Pologne ; Portugal ; République démocratique du Congo ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Slovaquie ; Slovénie ; Soudan ; Swaziland ; Suède ; Suisse ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Togo ; Trinidad et Tobago ; Ukraine ; Uruguay et Zimbabwe.
- 22 Albanie ; Argentine ; Azerbaïdjan ; Bahreïn ; Botswana ; Burkina Faso ; Chili ; Finlande ; France ; Honduras ; Italie ; Japon ; Luxembourg ; Madagascar ; Maurice ; Monaco ; Monténégro ; Royaume du Maroc ; Pays-Bas ; Pologne ; République de Corée ; République tchèque ; Royaume-Uni ; Slovaquie ; Slovénie ; Tunisie ; Uruguay et Vietnam.
- 23 Argentine ; Azerbaïdjan ; Bahreïn ; Chili ; Finlande ; France ; Honduras ; Japon ; Maurice ; Monaco ; Pays-Bas ; Pologne ; Slovaquie ; Royaume-Uni et Uruguay.
- 24 Sessions 23–26 comprises.
- 25 Micronésie ; Liban ; Mauritanie ; Nauru ; Rwanda ; Népal ; Sainte-Lucie ; Oman ; Autriche ; Myanmar ; Australie ; Géorgie ; Saint-Christophe-et-Niévès ; Sao Tomé et Príncipe (session 23) ; Namibie ; Niger ; Mozambique ; Estonie ; Paraguay ; Belgique ; Danemark ; Palau ; Somalie ; Seychelles ; Îles Salomon ; Lettonie ; Sierra Leone ; Singapour (session 24) ; Suriname ; Grèce ; Samoa ; Saint-Vincent-et-les-Grenadines ; Soudan ; Hongrie ; Papouasie Nouvelle Guinée ; Tadjikistan ; République-Unie de Tanzanie ; Antigua-et-Barbuda ; Swaziland ; Trinité-et-Tobago ; Thaïlande ; Irlande (session 25) ; Togo ; Syrie ; Venezuela ; Islande ; Zimbabwe ; Lituanie ; Ouganda ; Timor Leste ; Moldavie ; Haïti ; Soudan du Sud (Séance 26).
- 26 La première session de l'EPU du troisième cycle (Session 27) s'est tenue en mai 2017 et a concerné les pays suivants : Afrique du Sud ; Algérie ; Bahreïn ; Brésil ; Équateur ; Finlande ; Inde ; Indonésie ; Royaume du Maroc ; Pays-Bas ; Philippines ; Pologne ; Royaume-Uni et Tunisie.
- 27 Le site Internet d'*UPR Info* contient un nombre plus élevé de rapports à mi-parcours des OSC que ceux publiés par le HCDH. Les rapports disponibles sur le site Internet du HCDH sont également accessibles sur www.upr-info.org.
- 28 The Coalition of Malaysian NGOs in the UPR Process, « Malaysia's 2016 UPR mid-term review. Civil Society's Participation: A Critical Engagement Towards Fulfilling Malaysia's UPR Obligations » (2017) Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/malaysia/session_17_-_october_2013/comango-malaysia-mid-term.pdf (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).
- 29 PNUD, « Civil society scrutinizes Ukraine's human rights efforts ahead of UN Periodical Review » (2017). Disponible sur : <http://www.ua.undp.org/content/ukraine/en/home/presscenter/articles/2017/04/26/civil-society-scrutinizes-ukraine-s-human-rights-efforts-ahead-of-un-periodical-review.html> (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).

- 30 Coalition of Ukrainian Human rights organizations on preparation to the UPR, « Interim Stakeholders' Report within Universal Periodic Review (UPR) Mechanism» (2015). Disponible sur : <http://dhrp.org.ua/en/blog-publications/962-20151103-en-publication> (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).
- 31 L'inscription pour prendre la parole lors de points à l'ordre du jour du CDH, y compris le Point 6, s'effectue en ligne sur : <https://ngoreg.ohchr.org/Account/Login?ReturnUrl=%2F> (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).
- 32 Pour de plus amples informations, voir HCDH, « Mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi » (2016), Disponible sur : http://www.ohchr.org/Documents/Publications/HR_PUB_16_1_NMRF_PracticalGuide_FR.pdf (consulté pour la dernière fois le 28/02/2018).
- 33 Les États membres de ce Groupe d'amis incluaient, à la date de mai 2017, les pays suivants : Angola, Australie, Bahamas, Belgique, Botswana, Brésil, Colombie, Costa Rica, Danemark, Équateur, Fidji, Géorgie, Haïti, Italie, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Paraguay, Portugal, République de Corée, Seychelles, Slovénie, Suède, Thaïlande, Timor-Leste et Tunisie. Disponible sur : <https://www.universal-rights.org/wp-content/uploads/2017/06/Portugal-on-behalf-of-the-Group-of-Friends-of-national-implementation-reporting-and-follow-up.pdf> (consulté pour la dernière fois le 28/02/2018).
- 34 Voir DIDH, « Rencontre régionale : L'élaboration du rapport national à mi-parcours sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen Périodique Universel » (15/04/2014). Disponible sur : <http://didh.gov.ma/fr/communiquereencontre-regionale-lelaboration-du-rapport-national-mi-parcours-sur-la-mise-en-oeuvre> (consulté pour la dernière fois le 28/02/2018).
- 35 Menara, « Droits de l'Homme: Présentation à Rabat du rapport à mi-parcours de suivi de la mise en œuvre de recommandations du 2^e cycle de l'EPU » (26/04/2014). Disponible sur : <http://www.menara.ma/fr/2014/06/26/1235039-droits-de-lhomme-pr%C3%A9sentation-%C3%A0-rabat-du-rapport-%C3%A0-mi-parcours-de-suivi-de-la-mise-en-%C5%93uvre-de-recommandations-du-2%C3%A8-cycle-de-l%E2%80%99epu.html> (consulté pour la dernière fois le 28/02/2018).
- 36 Dans certains pays, il peut s'avérer difficile de consulter le gouvernement. Dans ce cas, il faudrait chercher à mener des consultations avec d'autres parties prenantes de l'EPU.
- 37 Voir le rapport à mi-parcours du 2^e cycle du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et des territoires britanniques d'outre-mer, et des dépendances de la Couronne (2014), Disponible sur : http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session13/GB/UKMidTermReport_Aug2014.doc (consulté pour la dernière fois le 28/02/2018).
- 38 DITSHWANELO, « Botswana – Civil Society Universal Periodic Review (UPR) Mid-Term Review Stakeholder report » (2015). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/botswana/session_15_-_january_2013/civil_society_universal_periodic_review_upr_mid-term_report.pdf (consulté pour la dernière fois le 02/03/2018).
- 39 Documents disponibles en ligne sur : <https://www.upr-info.org/en/review/Australia/Session-10---January-2011/Follow-up#top> (consulté pour la dernière fois le 07/03/2018).
- 40 Centre finlandais des droits de l'homme, « Mid-term submission » (2014). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/finland/session_13_-_may_2012/finnish_human_rights_centre-mid-term.pdf (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).
- 41 Voir <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRImplementation.aspx> (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).
- 42 PNUD, « Universal Periodic Review Follow-up Facility: Supported Projects – 2012-2013 highlights » (2013). Disponible sur : <http://www.undp.org/content/dam/rbec/docs/UPRF%202012-2013-summary.pdf> (consulté pour la dernière fois le 1/3/2018) L'initiative a été mise en œuvre dans le cadre plus large du projet du PNUD « Mécanisme universel de suivi de l'Examen périodique universel ». En 2012 et 2013, le projet a soutenu la mise en œuvre de l'EPU en : Ancienne république yougoslave de Macédoine ; Arménie ; Biélorussie ; Bosnie Herzégovine ; Géorgie ; Kazakhstan ; Kirghizistan ; Moldavie ; Serbie ; et Ukraine : <https://rsr.akvo.org/en/project/926/> (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).

- 43 Résolution des Nations Unies A/HRC/35/16, « Panel discussion on the contribution of parliaments to the work of the Human Rights Council and its universal periodic review » (8 juin 2017). La retransmission vidéo de ces débats est disponible sur : <http://webtv.un.org/meetings-events/human-rights-council/watch/panel-discussion-on-contribution-of-parliaments-25th-meeting-32nd-regular-session-of-human-rights-council/4973022493001> (consulté pour la dernière fois le 26/02/2018).
- 44 Voir ci-dessus, note 32.
- 45 *UPR Info*, « The Butterfly Effect: Spreading good practices of UPR implementation » (2016). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/general-document/pdf/2016_the_butterfly_effect.pdf (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).
- 46 Voir ci-dessus, note 45.
- 47 *UPR Info*, « Rapport d'activités – Dialogue National de l'EPU entre le gouvernement et les OSC du Togo » (2016). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/2017_07_12_togo_step_2_outcomes_report.pdf (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).
- 48 Disponible sur : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRImplementation.aspx> (consulté pour la dernière fois le 27/2/2018).
- 49 Center for Democracy and Human Rights, « Enhancing CSO involvement in UPR monitoring and advocacy, Second UPR Cycle in Montenegro, Summary of UPR recommendations and key implementation challenges » (2015). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/montenegro/session_15_-_january_2013/montenegro-cso-coalition-mid-term.pdf (consulté pour la dernière fois le 02/03/2018).
- 50 Voir ci-dessus, note 37.
- 51 Human Rights Educators USA and University and College Consortium for Human Rights Education, « SUBMISSION TO THE UN MID-TERM REVIEW OF RECOMMENDATIONS FROM THE 22ND SESSION OF THE UNIVERSAL PERIODIC REVIEW » (2018). Disponible sur : http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/UPR/NGOsMidTermReports/HREUSA_UCCHRE_USA.docx (consulté pour la dernière fois le 07/03/2018).
- 52 Rapport à mi-parcours du Danemark (2014). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/denmark/session_11_-_may_2011/denmark_midterm_report_2014.pdf (consulté pour la dernière fois le 02/03/2018).
- 53 Rapport à mi-parcours d'Haïti (mars 2014). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/haiti/session_12_-_october_2011/haiti_mid-term_report_2014.pdf (consulté pour la dernière fois le 02/03/2018).
- 54 Rapport à mi-parcours de l'Italie (novembre 2017). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/italy/session_20_-_october_2014/italymidtermreview.pdf (consulté pour la dernière fois le 02/03/2018).
- 55 The Coalition of Malaysian NGOs in the UPR Process, « Malaysia's 2016 UPR mid-term review. Civil Society's Participation: A Critical Engagement Towards Fulfilling Malaysia's UPR Obligations » (2017). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/malaysia/session_17_-_october_2013/comango-malaysia-mid-term.pdf (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).
- 56 Rapport à mi-parcours de la Mongolie lors du premier cycle (avril 2014). Disponible sur : <http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/session9/MN/MongoliaMidTermReport.doc> (consulté pour la dernière fois le 28/02/2018).
- 57 Americans for Democracy and Human Rights, « Bahrain's Third Cycle UPR. A Record of Repression » (janvier, 2017). Disponible sur : http://www.adhrb.org/wp-content/uploads/2017/03/2017.2.28_Web-Version_ADHRB_BCHR_BIRD_Bahrain-3rd-Cycle-UPR-Assessment.pdf (consulté pour la dernière fois le 27/2/2017).
- 58 Irish Council for Civil Liberties, « Universal Periodic Review of Ireland. Interim Reporting Stage » (mars 2014). Disponible sur : http://www.rightsnow.ie/assets/33/D33ABD13-E5DA-4A01-8E3B5D67B7E4587D_document/ICCL_UPR_Interim_Stage_compendium_March_2014.pdf (consulté pour la dernière fois le 27/2/2017)

- 59 Voir ci-dessus, note 53.
- 60 Coalition of Libyan Human Rights Organisations, « UPRna Mid-Term Monitoring Report: An Assessment of Libya's Second Universal Periodic Review » (2017). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/libya/session_22_-_may_2015/upr_mid-term_report_libya_en.pdf (consulté pour la dernière fois le 02/03/2018).
- 61 Working Group on Human Rights and the UN, « Preliminary Assessment Of The Implementation Of The Recommendations Made To The Government Of India In Its First Universal Periodic Review » (2011). Disponible sur : https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/india/session_01_-_april_2008/follow-up_india_working_group_on_hr_october_2011.pdf (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).
- 62 Impact Iran, « UPR Follow-up Report on Iran » (2017). Disponible sur : http://impactiran.org/wp-content/uploads/2018/02/ImpactIran_UPR-Report.pdf (consulté pour la dernière fois le 27/02/2018).
- 63 Impact Iran, « Universal Periodic Review Recommendation Assessment » (2017). Disponible sur : <http://impactiran.org/wp-content/uploads/2018/01/UPR-Fact-Sheets-1.pdf> (consulté pour la dernière fois le 27/02/2018).
- 64 <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/Pages/NgoParticipation.aspx> (consulté pour la dernière fois le 27/02/2018).
- 65 UNDP Bratislava Regional Centre for Europe and Central Asia Democratic Governance Rule of Law, Human Rights and Justice Sub-Practice, « Universal Periodic Review Follow-up Facility: Supported Projects – 2012-2013 highlights » (2013). Disponible sur : <https://rsr.akvo.org/en/project/926/> (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).
- 66 UNDP Bratislava Regional Centre for Europe and Central Asia Democratic Governance Rule of Law, Human Rights and Justice Sub-Practice, « Universal Periodic Review Follow-up Facility: Supported Projects – 2012-2013 highlights » (2013). Disponible sur : <http://www.undp.org/content/dam/rbec/docs/UPRF%202012-2013-summary.pdf> (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).
- 67 The Coalition of Ukrainian Human Rights Organisations on preparation to the UPR, « Midterm report on Ukraine's implementation of the Universal Periodic Review » (2015). Disponible sur : <http://dhrp.org.ua/en/blog-publications/962-20151103-en-publication> (consulté pour la dernière fois le 02/03/2018).
- 68 Justice for Peace in Donbas, « Submission from the Coalition 'Justice for Peace in Donbas' – To the UPR 3rd Cycle » (2017). Disponible sur : https://issuu.com/undpukraine/docs/upr-p_eng (consulté pour la dernière fois le 02/03/2018).
- 69 PNUD Ukraine, « Human Rights in Ukraine: UPR side-event with Civil Society and Ombudsperson » (2017). Disponible sur : <http://www.ua.undp.org/content/ukraine/en/home/presscenter/articles/2017/11/27/human-rights-in-ukraine-upr-side-event-with-civil-society-and-ombudsperson-.html> (consulté pour la dernière fois le 02/03/2018).
- 70 Pour une vue d'ensemble des contributeurs et des objectifs atteints par le Fonds, veuillez consulter : http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/UPR/UPR_VF_for_Implementation.pdf (consulté pour la dernière fois le 01/03/2018).
- 71 <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/Documentation.aspx> (consulté pour la dernière fois le 02/03/2018).

